

# ENDURO

## REGLEMENT PARTICULIER 2026 ENDURO SPRINT T.T.



MOTO-CLUB :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

N° D'ÉPREUVE FFM :

DATE :

LIEU :

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ----- Licence : .....  
Président du Jury ou Arbitre\* ----- Licence : .....  
Membre du Jury ----- Licence : .....  
Membre du Jury ----- Licence : .....  
Commissaire technique responsable - Licence : .....  
Responsable du chronométrage ----- Licence : .....

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
ELITES			Cylindrée OPEN	Plaques et numéros de course suivant règlement ENDURO Ligue Motocycliste AURA.
			Cylindrée OPEN	

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique ;
- la carte grise et l'assurance du véhicule si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	Nombre de médecin(s) .....1.....
Nombre de secouristes .....	Nombre d'ambulance(s) .....2.....
Hôpital le plus proche .....	Temps de trajet (en min) .....15.....

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Caractéristiques :</b>	Longueur de la boucle .....13 km.....	Distance journalière .....
	• Banderolée .....2.....	Longueur(s) 4 à 5 km / spéciale
	• En ligne .....	Longueur(s) .....
	• X-Trem .....	Longueur(s) .....

**NOMBRE DE SPÉCIALE(S) :**

**NOMBRE DE PARTICIPANTS**  
-----

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ?  oui  non  
 Les parcours de liaison empruntent-ils des voies ouvertes à la circulation publique ?  oui  non



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE:



**VISA DE LA LIGUE**

DATE:

**VISA DE LA FFM**

DATE:  
NUMÉRO:





## RÈGLEMENT PARTICULIER

### ENDURO SPRINT

### BRIOUDE DU 09 AOÛT 2026

Le moto club de Brioude organise un Enduro Sprint comptant pour le Championnat de ligue AURA d'enduro. Tout concurrent participant à cette compétition doit connaître le présent règlement particulier ainsi que le règlement enduro de la ligue AURA 2026 et s'engage à le respecter. Ce Championnat est ouvert à tous les pilotes titulaires d'une licence FFM.

#### ARTICLE 1 : CALENDRIER

Samedi 08 Août :

**De 17h30 à 20h vérification administratives et technique.**

Pas de parc fermé le samedi soir

Reconnaissance des spéciales autorisée uniquement à pied.

Dimanche 09 Août :

**PAS DE CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE LE DIMANCHE (SAUF CAS EXCEPTIONNEL A**

**VALIDER PAR LE CLUB, TOUTE DEMANDE DEVRA ÊTRE FAITE 48 H AVANT LE DÉPART).**

8h00 briefing pilotes

**8h30 départ du 1er pilote, les pilotes devront impérativement se présenter au départ à l'heure prévue.**

18H Remise des prix.

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS

### **Engagement à partir de 13 ans.**

Le Championnat de ligue AURA enduro est réservé aux pilotes licenciés NCO et NJ et NJ3C titulaire du CASM ou permis de conduire. Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation (LJA) ne sont pas classés dans le Championnat mais uniquement sur l'épreuve.

Les numéros de course seront attribués au choix par l'organisateur, les plaques de course sont à la charge des pilotes.

**Spécificité de l'enduro sprint, les moto de cross sont autorisées car il n'y aura aucunes voies ouverte à la circulation.**

Article 2.1 : Les engagements sont gérés sur engage sport. Le montant de l'engagement est de 85 € . Inscription sur <https://ffm.engage-sports.com/championnat-de-ligue-denduro-a-brioude-2026/>

Article 2.2 : la clôture des engagements aura lieu le mercredi 05 / 08 / 26 à 23 h 59.

**A partir du lundi 03 / 08 / 26 , l'engagement sera majoré de + 30 euros par rapport au montant initial d'inscription.**

Article 2.3 : Le pilote doit déclarer forfait auprès du site engage sport.

**ATTENTION : une somme de 5 € correspondant aux frais administratifs sera systématiquement retenue sur tout engagement.**

En cas de désistement, les droits d'engagement seront remboursés (**déduction faite des frais administratifs de 5 €**) :

- **Jusqu'à 30 jours avant l'épreuve:** en totalité,
- **Jusqu'à 21 jours avant l'épreuve:** 50 %
- **Moins de 21 jours avant l'épreuve :** le montant du remboursement est laissé à l'appréciation du club.

**Si le nombre d'engagé est insuffisant le moto club de Brioude se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course.**

Article 2.4 : Toute annulation d'une épreuve ou d'une journée de course , quelle qu'en soit la cause, intervenant après le début des contrôles administratifs, aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Article 2.5 : si une journée de course est arrêtée prématurément, les résultats ne seront validés que si 50% des pilotes de chaque catégorie ont réalisé au moins 2/3 des spéciales selon le nombre de spéciales prévues par la direction de course le matin de la journée de course.

### ARTICLE 3 : CATÉGORIES

#### **Engagement à partir de 13 ans**

Article 3.1 : Les numéros de course seront attribués au choix par l'organisateur, les plaques de course sont à la charge des pilotes.

**E1 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T**

**E2: de 126cc à 250cc 2T et de 251cc à 450cc 4T**

**E3 : de 251cc à 500cc 2T et de 475cc à 650cc 4T**

Trois groupes sont créés :

- **Classe National :**

- E1; E2 ; E3 : Plaque jaune / Numéro noir.

- **Classe Régionale :**

- E1; E2; E3 : Plaque verte/ Numéro blanc.
- Espoirs 125cc 2T (à partir de 16 ans et moins de 21 ans au 1er janvier de l'année du championnat): Plaque blanche / Numéro noir. ( **permis moto A1 et CASM obligatoire + licence NJ3C ou NCO** )
- Vétérans Or; Argent; Bronze : Plaque verte/ Numéro blanc.
- Elites (cylindrée open) : Plaque rouge / Numéro blanc.
- Féminines : Plaque violette / Numéro blanc.

**Cette classe comprendra tous les autres pilotes licenciés NCO n'étant pas dans la catégorie Classe National.**

- **Hors Championnat :**

- Jeune 125 cc : Plaque noire/ numéro blanc (**à partir de 13 ans et jusqu'à 16 ans, ne possédant pas le permis A1, CASM obligatoire avec une licence NJ3C ou NCO** )
- Loisir open : Plaque noire/ numéro blanc.
- Loisir moto ancienne ( moto + de 20 ans) : Plaque noire/ numéro blanc.
- Cette catégorie comprendra les pilotes titulaires d'une licence une manifestation. En aucun cas, ces pilotes ne pourront prétendre monter dans les groupes Ligue 1 et Ligue 2.
- **Les licences une manifestation sont à prendre et à régler UNIQUEMENT sur le site de la FFM sur <https://licencie.ffmoto.net/> au minimum 72 heures avant l'épreuve.**
- **Aucune licence une manifestation ne pourra être prise ou payée le jour de l'épreuve.**

#### **ARTICLE 4 : PARCOURS**

Le parcours d'environ 13 kms comportera deux spéciales banderolés à parcourir 3 à 5 fois chacune ( en fonction des catégories et du nombre d'inscrit).

En fonction du système de chronométrage, un carton de pointage pourra être donné à chaque pilote au départ. L'heure de passage en spéciale est donnée à titre indicatif pour réguler les départs.

S'il y a des retards de pointage au ch par rapport à l'heure théorique de pointage, les pénalités du règlement enduro seront appliquées.

Le classement s'établit par le total des temps de spéciales cumulés, et éventuellement des pénalités de retard d'arrivée.

La perte du carton de pointage est éliminatoire.

**Les caméras embarquées sont interdites en liaison et en spéciale**

#### **ARTICLE 5 : PADDOCK**

Il sera établi sur le domaine une zone Paddock défini par des banderoles, l'emplacement est défini par l'organisateur, chaque concurrent devra posséder un tapis environnemental et 1 extincteur. Tout déplacement à l'intérieur du paddock se fera à vitesse réduite et port du casque obligatoire, tout concurrent qui ne respectera pas la discipline du parc entraînera sa mise hors course avec sanction.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol, détérioration ou autre préjudice dans l'enceinte ou sur les circuits.

Les tear-off sont interdits. En cas d'utilisation, le pilote sera disqualifié. Les roll-off sont autorisés.

Pendant toute la durée de l'épreuve, le nettoyage des motos à l'eau sous pression jets d'eau, nettoyeur haute pression, ... ) est strictement interdit.

Les feux de bois ou autres sont strictement interdit

#### **ARTICLE 6:**

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable et de ce fait les concurrents ne pourraient réclamer une indemnité.

#### **ARTICLE 11 : OFFICIELS**

Il devra être prévu sur chaque épreuve :

- 1 Directeur de course.
- 1 Arbitre.
- 1 Commissaire technique responsable.
- 1 chronométreur responsable et son équipe.
- Des Commissaires de piste en nombre suffisant.